

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 DÉCEMBRE

PRÉSENCES :

M. Michel Castonguay
Mme Roxane Martine Coutu
M. Ghislain Jeffrey
M. Claude Hudon
M. Réal Pelletier

ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes sont autorisés pour un montant total de 13 568.45 \$.

AUTORISATION POUR FORMATION / LES ATELIERS VERTS

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement d'un(e) élu(e) pour participer à la formation portant sur les Ateliers Verts qui se déroulera à Rivière-du-Loup le 28 janvier 2010.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE / ÉCOLE BRUNO HEPPELL

Il est résolu à l'unanimité d'accorder une contribution financière de 100 \$, à l'École Bruno Heppell, pour aider des jeunes adolescents performant au sein de l'équipe de football des Wisigoths du Collège de Sainte-Anne de la Poatière, dont un résidant de Saint-Roch, à défrayer le coût de leur inscription.

ACCEPTATION / SALAIRES DES EMPLOYÉS

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le salaire et les frais de déplacement des membres du Conseil municipal et des employés pour 2010.

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) dont le siège social est situé au 485, Boul. Renault, C.P. 5128, Beauceville, Québec, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vous cherchez une ressource pour vous ou pour un proche ?

SERVICE D'INFORMATION
ET DE RÉFÉRENCE 211

Vous recherchez un organisme qui offre des services d'aide alimentaire, un groupe d'entraide, un milieu pour faire du bénévolat ou une ressource pour les familles? Le Service 211 est un service d'information et de référence qui dirige les personnes vers les ressources existant dans la communauté.

Les préposés du Service 211 sont en mesure de comprendre votre besoin et de trouver l'organisme ou le service qui y répondra le mieux.

Vous n'avez qu'à composer le 2-1-1 ou consulter, en ligne, la base de données des ressources à l'adresse suivante : www.211quebecregions.ca

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI, DE 08H00 À 18H00

www.saintrochdesaulnaies.ca

Extraits du procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil municipal

Tenue le 12 janvier 2010 à l'édifice municipal

PRÉSENCES :

M. Michel Castonguay
Mme Roxane Martine Coutu
Mme Line Morin
Mme Chantal Thibodeau
M. Claude Hudon
M. Réal Pelletier

ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes sont autorisés pour un montant total de 75 786.57 \$.

DEMANDE DE PROLONGEMENT DU CHEMIN DRAPEAU

Une demande est déposée au Conseil municipal concernant le prolongement du chemin Drapeau. Les deux conseillers responsables de l'aménagement étudieront le dossier au printemps 2010.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / TOURNOI DE HOCKEY

Il est résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 60 \$, à monsieur Maxime Duval, pour contribuer à l'inscription d'une équipe de hockey au tournoi qui se tiendra à Sainte-Louise, le 6 février prochain.

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE 2010

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à effectuer, au cours de l'année 2010, les dépenses incompressibles prévues au budget.

ADOPTION / RÈGLEMENT 256-2009

Il est résolu à l'unanimité que le règlement 256-2009 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2010 et les conditions de leur perception soit adopté.

ADOPTION / RÈGLEMENT 257-2009

Il est résolu à l'unanimité que le règlement 257-2009 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement portant le numéro 250-2008 concernant l'imposition de la taxe pour la cueillette et le recyclage des ordures ménagères soit adopté.

PROCHAIN

Conseil municipal

Le 1^{er} février à 20h00

ACCEPTATION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR 2010

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la liste des pompiers volontaires pour 2010 présentée par monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 222-2004

Un conseiller donne avis qu'un règlement ayant pour effet de modifier le règlement d'emprunt numéro 222-2004, sera adopté lors d'une prochaine session du Conseil municipal. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2009-2010 DU COMITÉ DE LA FAMILLE

La conseillère responsable dépose, au Conseil municipal, le plan d'action 2009-2010 du Comité de la famille.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

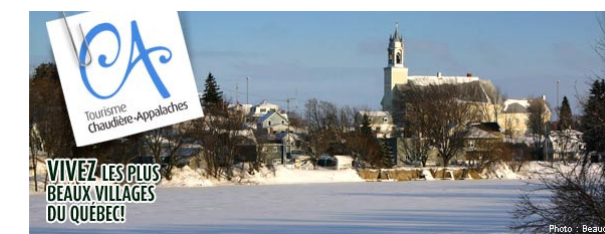
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h 10 puisque l'ordre du jour est épuisé.

TRAVAUX AQUEDUC ET ÉGOUT / TOURISME

Les travaux d'excavation, pour l'implantation du réseau d'aqueduc et d'égout, ne devrait pas débuter avant le mois de septembre prochain. Alors les activités touristiques de l'été 2010 ne devraient pas être trop perturbées.

De plus, lors des travaux, il n'y aura pas de voies de détournement car le Ministère des Transports exige que le responsable des travaux garde toujours une voie disponible sur la 132 et dès qu'une section est finie, elle doit être pavée.



www.saintrochdesaulnaies.ca